

**Arrêté N°2020 - 2321**

**Réglementant la circulation et le stationnement pour une intervention à la médiathèque avec dépôt d'un container, au Boulevard Amédée CLARA**

**Du mercredi 23 au jeudi 24 septembre 2020**

**Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

**Vu** le Code Général de propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 ;

**Vu** le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière ;

**Considérant** la demande en date du vendredi 28 août 2020, présentée par l'entreprise AGD BIARD représentée par son gérant Monsieur Anicet Martial MANLIUS, visant à réglementer la circulation et le stationnement du mercredi 23 au jeudi 24 septembre 2020 au boulevard Amédée CLARA pour le transport et la dépose d'un container en face de la médiathèque ;

**Considérant** l'attestation d'assurance en responsabilité civile n°2 121 289 délivrée par Marsh S.A.S à AGD (groupe BIARD) ;

**Considérant** l'extrait Kbis de la société Agence Guadeloupéenne de Déménagement (AGD) immatriculée sous le n° 451 470 025 au RCS de Pointe-à-Pitre ;

**Considérant** que la manipulation du container peut présenter des risques à l'égard des riverains et usagers de la route ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au boulevard Amédée CLARA, du mercredi 23 au jeudi 24 septembre 2020 afin de permettre le bon déroulement de l'intervention ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité publics sur le territoire communal ;

## ARRETE

**Article 1** - La circulation sera réglementée au Boulevard Amédée CLARA, du mercredi 23 au jeudi 24 septembre 2020 de 08h30 à 14h30.

Elle sera interrompue ponctuellement lors de la dépose du container, le mercredi 23 septembre 2020 et lors de la levée le jeudi 24 septembre 2020.

**Article 2** - La vitesse de tous les véhicules circulant au boulevard Amédée CLARA sera limitée à 30km/h.

**Article 3** - Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit au Boulevard Amédée CLARA, à proximité de la médiathèque. A l'exception des véhicules de l'entreprise AGD BIARD, nécessaires à l'intervention.

Des places de stationnement seront mobilisées sur 16 mètres, pour la dépose du container, du mercredi 23 au jeudi 24 septembre 2020.

**Article 4** - La mise en place de la signalisation réglementaire est à la charge de la société AGD BIARD.

**Article 5** - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

**Article 6** - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Anicet Martial MANLIUS - Gérant de la société AGD BIARD.

Une ampliation est transmise pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier (*par intérim*),
- Monsieur le Directeur Général Adjoint du Département Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, de la ville du Gosier.

Fait à Gosier, le 18 SEP. 2020

Le Maire,

Cédric CORNET

